



**FONCTIONS PUBLIQUES – CGC –
63, rue du Rocher – 75008 PARIS –**

☎ 01.55.30.13.43 ☎ 01.55.30.13.44

☎ 01.44.70.65.90 ☎ 01.44.70.65.99

e-mail : ufcfp.cgc@wanadoo.fr

<http://www.fp-cgc.org>

Le 20 septembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

DU POUR ET DU CONTRE

L'intervention du Président de la République le 19 septembre 2007 annonce des avancées très significatives, réclamées par les Fonctions Publiques-CGC depuis des années, mais les Fonctions Publiques-CGC rejettent les affirmations annonçant à terme un démantèlement du statut général des fonctionnaires.

Des points positifs :

- La Fonction Publique de Métiers que les Fonctions Publiques-CGC ont initiée en 2000 a été fortement soulignée : le congrès fédéral finalisera ses propositions en octobre 2007 et elles souhaitent l'ouverture rapide de négociations sur ce sujet. Les filières de métiers sont l'avenir de la Fonction Publique, et les Fonctions Publiques-CGC sont prêtes à les mettre en œuvre avec d'autres organisations qui se sont ralliées à leur thèse.
- Il faut enfin doter la Fonction Publique d'une véritable gestion des ressources humaines qui prenne en compte les compétences de chaque agent.
- Payer enfin à tous les agents, y compris l'encadrement, les heures supplémentaires à un tarif supérieur au taux normal est logique, mais quels budgets serviront à les payer sachant qu'il y a d'énormes passifs à régler à l'Intérieur avec les policiers et à l'Hospitalière avec les infirmières et le corps soignants, par exemple ? Et le compte épargne temps ne facilitera pas la tâche !

- L'instauration d'une politique sociale complémentaire rejoint une revendication exprimée depuis de nombreuses années par les Fonctions Publiques-CGC sur l'attribution d'un ticket santé prévoyance à TOUS les agents : encore faudra t'il assurer le libre choix à l'agent de sa complémentaire santé.
- L'évaluation des agents plutôt que la notation, qui est expérimentée dans quelques administrations, devra être parfaitement cadrée et normée afin d'éviter les appréciations trop « subjectives ».

Des points d'interrogations :

- Il y a d'autres moyens d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires que la réduction des effectifs ! Pourquoi un tel raccourci ?
- Que veut faire le Président de la République de l'ENA avec une réduction annuelle de 10 % des postes ouverts au concours ?

Des points négatifs :

- Il n'est pas acceptable que les nouveaux agents puissent choisir un contrat de droit privé plutôt que les règles du statut général des fonctionnaires ! La gestion du personnel deviendra impossible et les contractuels, qui plus est de droit privé et non de droit public, vont augmenter ce nombre alors que depuis des années l'on s'efforce d'en réduire les effectifs.
- Il n'est pas acceptable de vouloir « cesser de gérer des statuts », alors que le statut général des fonctionnaires est le code du travail de la Fonction Publique !
- Enfin, rien n'a été envisagé pour rattraper la perte du pouvoir d'achat des agents publics depuis 2000 ; seules de nouvelles primes, heures supplémentaires réellement payées et autres mesures complémentaires sont prévues : encore faudra t'il les intégrer dans le traitement servant au calcul des retraites !

Il faudra en fait attendre de voir ce qui sera concrètement mis sur la table des conférences qui s'ouvriront le 1^{er} octobre : Nous saurons alors véritablement ce qui nous attend !

Des déclarations d'intentions ne sont pas des propositions.
